

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Prairial, an VII.

Convocation à Madrid d'une assemblée générale du clergé. — Rentrée à Carthagene d'une partie de l'escadre espagnole sortie de Cadix. — Proclamation de l'archevêque de Naples à tous les fideles de son diocèse et à tous les citoyens du territoire napolitain. — Nouvelles diverses. — Suite de la discussion sur la liberté de la presse.

ESPAGNE. Madrid, le 5 prairial.

La cour vient de convoquer ici une assemblée générale du clergé, à laquelle concourent des députés de toutes les cathédrales. On n'est pas encore d'accord sur le véritable objet de cette convocation; on présume seulement qu'il est question de rendre à notre clergé, encore très-riche, malgré les atteintes qu'il a éprouvées dans ces derniers tems, une partie de ce dont on l'a dépouillé; mais de le charger en revanche de desservir les intérêts de nos billets royaux, qui s'élevaient annuellement à 90 millions de réaux. Notre gouvernement imagine tous les moyens possibles de relever ce papier-monnaie, que les besoins de la guerre tendent à décréditer de plus en plus. Dans ces circonstances, la nouvelle de l'arrivée de deux vaisseaux & trois frégates à Santona, petit port voisin de celui de Saint-André, a fait ici une très-agréable sensation; ces bâtimens étant chargés de cinq millions de piastres en numéraire, & de denrées coloniales pour la valeur de sept millions. Nos billets se sont d'abord ressentis de cet heureux événement. Ils ont éprouvé une hausse de 5 à 6 pour 100; mais ils sont retombés bientôt après, & perdent encore en ce moment 45 pour 100.

Nous n'avons pas de nouvelles de l'escadre française depuis le 18 floréal qu'elle a été vue à la hauteur de Carthagene. Le lord Saint-Vincent qui s'étoit porté avec la sienne à Gibraltar, n'y est resté que trente-quatre heures, & y a pris deux vaisseaux & deux mille hommes qu'on croit destinés à renforcer la garnison de Mahon. Il étoit, le 21 floréal, à la hauteur de Malaga & paroisoit faire route vers Minorque.

Quant à notre escadre principale, voici ce que nous en savons jusqu'à ce jour: elle est forte de dix-sept vaisseaux & de deux ou trois frégates. On l'avoit vu de Carthagene le 28 floréal; mais il est arrivé avant-hier trois couriers consécutifs qui ont appris que l'escadre étoit rentrée dans ce port, à la suite d'un violent ouragan qu'elle a éprouvé près des côtes de l'Andalousie à la hauteur de Marbella, & qu'elle avoit eu six vaisseaux fort endommagés.

ITALIE. Corfou, le 6 prairial.

Les princesses françaises Adélaïde & Victoire, tantes de Louis XVI, qui, lors de l'entrée du général Championnet à Naples, s'enfuirent avec l'intention de chercher un asyle en Portugal, sont actuellement ici. Elles ont une suite de 60 personnes, parmi lesquelles se trouvent les cardinaux Braschi [neveu du pape], Pignatelli, le prince Borghese, & plusieurs Romains de distinction.

Naples, le 28 prairial.

Toutes les troupes françaises ont évacué l'ex-royaume de Naples. Il n'est resté que les garnisons du fort St. Elme, de Capoue et de Gaëta, et une petite colonne mobile aux ordres du général de brigade Gerardon. On craignoit que le départ des français n'encourageât les royalistes à faire quelque mouvement; mais jusqu'à présent, la tranquillité publique n'a pas été troublée. Le gouvernement secorde les vues des patriotes et déploie la plus grande énergie. Le lendemain du départ des français, il y eut une grande assemblée populaire dans laquelle on comptoit plus de trois mille patriotes, outre plusieurs autres assemblées moins nombreuses. On s'y occupa des moyens de défendre la patrie et la liberté; on y ouvrit une conscription volontaire: le peuple fraternise avec les patriotes. La suppression de plusieurs impôts qui tomboient sur les classes pauvres, a produit le meilleur effet.

Le commissaire Abrial, quoiqu'il eut annoncé qu'il resteroit, est parti avec Macdonald. Alors les décrets de la commission législative n'ont plus besoin de la sanction des agens français, et nous sommes libres et indépendans. Le plan de la constitution a déjà été publié. La commission législative en ouvrira bientôt la discussion, et peut-être dans un mois il aura été accepté par le peuple. Cette constitution est tout-à-fait démocratique, et différente en beaucoup de points essentiels de celles qui existent. Quelques articles qui auroient choqué les prêtres ont été retranchés.

Les insurrections continuent, mais on a pris des mesures pour les étouffer. On a fait trois expéditions en même tems pour la Pouille et la Calabre. On espère que la proclamation de l'archevêque de Naples à tous les fideles de son diocèse et à tous les républicains du territoire napolitain, produira les plus heureux effets. Ce digne pasteur, le cardinal Capece Zuzolo, leur intime de ne pas reconnoître le cardinal Ruffo, comme pontife romain, et leur fait savoir que cet imposteur a encouru toutes les censures de l'église et est séparé de la communion catholique. Il leur dit, que le nouveau gouvernement est entièrement conforme aux pages divines de l'évangile: il invite les Calabrois à déposer les armes et à cesser une guerre qui les déshonore et détruit la patrie. Le même archevêque a aussi déclaré « cas réservé à lui seul, » d'absoudre les conspirateurs, les promoteurs d'émeute et tous ceux qui sollicitent ou conseillent des conspirations contre la république.

On s'occupe avec beaucoup d'activité à former les légions; mais on ne néglige pas pour cela la marine. On vient d'ordonner la construction de cent chaloupes canonnières ou

bombardées, et trente ont été aussi-tôt mises sur le chantier. Tous ces bâtimens doivent être prêts dans un mois. Avec ces forces maritimes et les batteries qu'on a élevées sur les côtes, elles seront moins exposées aux insultes des anglais. Ils occupent encore les isles de Provida, d'Ischia e Capri; mais nous ne tarderont pas à les en chasser, dès que nous pourrons aborder dans ces isles.

Bologne, le 30 floréal.

La colonne de l'armée de Naples, venant par Aucône, a effectué sa réunion avec la division du général Montrichard. Notre ville est actuellement parfaitement défendue par ce corps de troupes, & par le fort Urbain, qui a, dans ce moment, une garnison très-forte, & dont les fortifications ont été considérablement augmentées. Le général Montrichard a déjà battu un corps d'Autrichiens qui s'étoit avancé entre Bologne & Ferrare. Nous espérons que notre communication avec cette dernière place sera incessamment rétablie. Elle a été de nouveau interrompue depuis quelque tems, & l'on avoit même des craintes que la ville ne fût assigée. Quant à la citadelle, on étoit jusqu'ici sans inquiétude; elle est parfaitement approvisionnée & défendue par une très-bonne garnison.

Le général Hallin a porté son quartier-général à Faenza, pour être plus à portée de défendre tout le littoral de l'Adriatique contre les entreprises que l'ennemi pourroit tenter par mer.

Francfort, le 17 prairial.

Le roi de Prusse est arrivé à Wesel; il y a été reçu aux acclamations du peuple, par le landgrave de Hesse-Cassel, qui l'a conduit à son hôtel.

Suivant quelques gazettes, le nombre de troupes prussiennes, qui passent en ce moment la revue à Wesel, est de quatorze mille hommes d'infanterie & deux mille hommes de cavalerie. Il y avoit environ vingt-quatre mille hommes au camp de Minden. Les troupes du landgrave de Hesse-Cassel, qui doivent passer la revue du 19 au 20 messidor, dans le camp sous Cassel, sont, dit-on, au nombre de vingt-quatre mille hommes.

On apprend de la Bavière que des troupes palatines ont reçu l'ordre d'aller en garnison à Manheim, que l'on continue de démanteler avec beaucoup d'activité par ordre du gouvernement français.

Il est faux que l'électeur de Bavière songe à entrer dans la coalition, même forcément, comme on l'a dit dans quelques journaux de Paris.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Basle, le 17 prairial.

Nous avons vu arriver ici, il y a quelques jours, sous l'escorte de cinq dragons, le fameux physionomiste Lavater. Tous ses papiers ont été saisis & mis sous le scellé. Il est aux arrêts chez le préfet Schmidt. Il prétend que son tort est d'avoir écrit un lettre à un agent de la Russie, auquel il demandoit cent louis que lui devoit la fœve impératrice, pour l'achat d'une partie de son cabinet d'histoire naturelle; mais il seroit déjà en liberté, si on n'avoit pas d'autre reproche à lui faire, car depuis son arrestation, on a reçu la réponse de l'agent russe, qui lui mande qu'aussi-tôt que les objets vendus seroient arrivés à leur destination, les cent louis lui seroient envoyés; cette lettre, lue par le préfet lui-même, sembloit suffire pour disculper Lavater. Mais il paroît qu'on lui suppose beaucoup d'autres correspondances. On parle

sur-tout d'une lettre interceptée, dans laquelle il recommande à un Zuricois qui est à la tête d'un corps de suisses émigrés, de ménager sa paroisse s'il rentre en armes dans son pays. Mais Lavater & ses amis nient l'existence de cette lettre: au reste, il se loue beaucoup des Français, qui n'ont eu aucune part à son arrestation & qui même ont fait des démarches pour obtenir sa liberté.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, le 21 prairial.

Nous venons de recevoir des lettres d'Aarau, en Suisse, du 19 de ce mois. Elles portent que, le 16 et le 17, les Français et les Autrichiens se sont continuellement battus aux environs de Zurich; que les premiers, après des efforts inouis, sont parvenus à s'emparer de la montagne de Winkelon, à une demi-lieue de Zurich, et à y établir des batteries, ce qui a, dit-on, donné lieu à des pourparlers, dont la suite a été la capitulation de Zurich aux Autrichiens. Cette capitulation a été signée le 18 de ce mois.

Le général Massena, ajoutant ces lettres, a concentré ses forces & se replie derrière la Reuss. Il prend une position entre Klingnau et Lucerne; par-là, sa ligne est beaucoup plus resserrée qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Il a fait venir beaucoup de renforts des environs de Bâle, ce qui le mettra à même de se soutenir dans cette position, et de reprendre bientôt l'offensive.

Le grand quartier-général est toujours à Aran; les divisions du centre sont à Melligen sur la Reuss.

Le général Lecourbe qui s'étoit replié du Mont-Gothard, s'y est avancé de nouveau, & après avoir battu les Autrichiens à Wasen, il a repris le val d'Urseren, on il a fait 800 prisonniers. On fait le plus grand cas de ce brave général, qui se distingue tant par sa bravoure, que par ses bonnes & sages dispositions.

Il se confirme que le général Xantrailles, après avoir tout-à-fait réduit les rebelles du Valais, a complètement battu les austro-russes, le 10 de ce mois, leur a fait 100 prisonniers, et les a poursuivis du Simblon en Piémont.

Une partie de nos corps d'armée en avant de Kell et de Manheim se rend en Suisse, pour renforcer l'armée active du Danube. Au reste, tout est assez tranquille sur la rive droite du Rhin. Nos avant-postes vont de nouveau jusqu'à Gengenbach et vers Oppenau. Les Autrichiens ont très-peu de monde de ce côté.

On continue à rétablir et étendre les fortifications de Mayence et d'Ehrenbreitstein, et on y attend beaucoup de troupes. Le général Tureau, commandant, à Mayence, a donné l'ordre aux habitans de cette ville de s'approvisionner pour une année.

PARIS, le 24 prairial.

Ce soir, à huit heures, un citoyen bien couvert s'est brûlé la cervelle aux Tuileries, à dix pas de la promenade. Il est mort quelques instans après.

— On a conduit hier au Temple le nommé Montois, belge, de Namur; il est accusé d'avoir tenu, dans un cabaret de Namur, des propos tendant à diminuer l'horreur que doit inspirer l'assassinat de nos ministres.

— Les neuf paysans belges du département de Gemmapes qui étoient détenus à Palacie depuis quatre mois, sont partis hier matin, sous l'escorte de gendarmes, pour être conduits de brigade en brigade à Tournay, où ils doivent être jugés par le conseil de guerre de la 24^e division militaire.

— Un émigré qui devoit passer hier au conseil de guerre, s'est évadé la veille, à une heure du matin, de la prison de l'Abbaye, à l'aide d'une corde qu'il avoit attachée aux barreaux de sa fenêtre.

— Plusieurs corps de troupes se rendent de l'intérieur de la France aux armées. La vingtième demi-brigade part aujourd'hui de Paris; les hussards de Chamboran l'ont déjà quitté.

— L'adjutant-général Hastrel remplace comme chef de l'état-major de l'armée du Danube, le général Chérin, mort à Strasbourg de ses blessures.

— Le camp commandé au pont d'Ain, près de Bourg, vient de recevoir une autre destination; il se rend sur l'Isère, dans le ci-devant Dauphiné. On assure aussi que la garnison de Turin revient à Lyon.

— Le nommé Quincieux, de Lyon, qui avoit été acquitté en cette ville, après avoir crié : *Vive le prince Charles ! vive Louis XVIII !* vient d'être arrêté de nouveau par ordre du ministre de la police.

— Le 12 prairial, entre six & sept heures du matin, 14 brigands armés de fusils, sabres, pistolets, & dont quatre à cheval, la figure barbouillée, ont massacré dans le bois, à une demi-lieue d'Aubusson, département de la Creuse, deux gendarmes & le conducteur des fonds provenant de la recette de l'arrondissement de Felletin, & se sont emparés des deniers nationaux. Les communes de Felletin & d'Aubusson les ont fait suivre de si près, qu'on leur a pris leurs chevaux, un manteau, une redingotte & une valise. On continue de les poursuivre.

— Dans les environs de Laval, quatre gendarmes de la résidence de Vaiges, allant à la correspondance, ont été assassinés. Neuf volontaires cantonnés à Saint-Jeau, accourus au secours, ont été de même inhumainement massacrés; enfin, un détachement de Sainte-Suzanne, accouru aussi au bruit de la fusillade, a rencontré les rebelles au nombre de 200, ayant un tambour à leur tête. Le feu s'est de nouveau engagé, & le détachement a été contraint de se retirer avec perte de trois hommes.

— L'administration centrale des Alpes-Maritimes a arrêté que tous les voleurs (fournisseurs) fuyant l'armée d'Italie seroient arrêtés par la gendarmerie, & leurs vols mis en séquestre.

— Le sénat de Hambourg a publié une proclamation dans laquelle il défend aux émigrés d'insulter le consul français.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Le ministre de la police générale est instruit que les citoyens voyageant dans l'intérieur refusent d'exhiber leurs passe-ports à la gendarmerie nationale, chargée par devoir de faire la police sur les grandes routes. Il croit devoir les prévenir que ce refus est contraire aux lois, & que toute résistance à cet égard devient un délit qui doit être sévèrement réprimé.

L'article 127 de la loi du 28 germinal an 6, porte : « Nul voyageur ne pourra refuser aux membres de la gendarmerie nationale l'exhibition de ses passe-ports, lorsque ceux-ci les lui demanderont, & se présenteront revêtus de leur uniforme, en déclarant leur qualité d'agent de la force publique ».

Il espère que cet avis suffira pour engager tous les citoyens à se soumettre à une mesure juste & légale, & qui n'a d'autre objet que d'assurer plus efficacement le maintien de l'ordre & de la sûreté publique.

AVIS ESSENTIEL.

Le prix de l'Abonnement du PUBLICISTE est actuellement de 13 fr. 50 cent. pour trois mois, de 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année. Cette augmentation est nécessitée par celle des dépenses de tout genre, et notamment par le nouveau droit de timbre imposé sur les journaux et sur leurs supplémens.

Les Loix de la république et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs, dans des demi-feuilles qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour les remplir.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 24 prairial.

Le général Augereau & trois autres membres du nouveau tiers prêtent le serment prescrit par la loi. — Mention au procès-verbal.

Lecoindre (de Versailles) invite le conseil à s'occuper d'une réduction sur les traitemens des membres du corps législatif.

Benard-Lagroie demande le renvoi à la commission, chargée de régler les dépenses de l'an 8, parce que cet objet doit y être pris en considération. — Adopté.

L'ordre du jour appelle la continuation de la discussion sur le projet de Berlier.

Chotard à la parole pour une motion d'ordre. — Hier, dit-il, la constitution a été violée, lorsque des applaudissemens sont partis des tribunes. Je viens réclamer contre cet abus & demander la lecture du règlement, qui défend aux tribunes toute espèce d'applaudissement; ces mêmes hommes qui applaudissent, dit l'orateur; sont aussi les premiers à répandre dans le public, que nous ne maintenons pas la constitution.

Garau s'écrie : ce sont des agens de la police.

Briot. — Depuis quelque tems un espionnage scandaleux est organisé auprès de la représentation nationale; depuis quelque tems une foule d'agens de la police occupent les tribunes de ce conseil; on veut entourer la discussion de la liberté de la presse de sinistres présages, on veut effrayer les âmes pusillanimes; oui, des espions nous environnent; un homme en place, à qui j'ai parlé de ce fait, ne l'a point démenti; des espions, qui se rendent dans vos tribunes, donnent des notes à la police, & les noms de quelques représentans s'y trouvent couchés; le ministre de la police m'a assuré qu'il avoit donné des ordres pour que cet abus n'existât plus à l'avenir. J'ajoute qu'il y a des raisons suffisantes pour croire que ce sont des employés de la police qui ont donné hier le signal des applaudissemens; la commission des inspecteurs en a acquis des preuves. Oui, la police envoie ici ses agens, tandis qu'elle ne surveille nullement les émigrés, & que toutes les déclarations qu'on fait contre eux n'obtiennent aucune attention dans ses bureaux. Il est encore un autre fait qu'il importe de vous faire remarquer, c'est que déjà on distribue des écrits anarchiques, dans lesquels on cherche à prouver que la liberté de la presse n'est qu'un aliment des factions.

Chalmel dénonce un individu employé du ministre de l'intérieur, qui, depuis six mois, dit-il, reçoit des appointemens de ce ministre pour se trouver tous les jours dans le

lieu de vos séances [L'orateur est interrompu par les murmures du conseil].

Le président. — Le règlement défend aux tribunes tout signe d'approbation ou d'improbation ; je déclare que je le ferai exécuter sévèrement.

Poultier a la parole contre le projet de la commission. La liberté indéfinie de la presse, dit-il, tel est le vœu de la constitution, tel est le mien : ce but n'est pas rempli par le projet présenté. Les dangers qui menacent la patrie, et qui naissent de la compression de l'esprit public et de l'énergie républicaine, ont enfin réveillé le patriotisme. Vous avez ordonné l'exhumation de la liberté de la presse ; ce n'est là qu'une demi-mesure. Je le demande, que seroit cette liberté, où l'on ne pourroit écrire qu'avec un procureur à ses côtés, pour juger des moyens d'attaque et de défense : car rappelez-vous que ce furent les mêmes moyens de défense employés par le rédacteur du *Messenger du Soir* contre Louvet, qui le firent déporter trois mois après. Il faut une liberté entière, ou point du tout ; telle est mon opinion.

Sherlock lui succède & vote pour l'adoption du projet de la commission. — Delaure vote dans le même sens.

Darracq. — Dans la discussion de la question qui nous occupe, je n'entends parler que des journalistes : les journalistes ! j'aime bien qu'on invoque à leur égard la faveur de l'article de la constitution : eux qui ne sont que les échos du mensonge & de la calomnie, & les rouliers de la politique (on rit). Je soutiens que cette espèce hétérogène est spécialement soumise à la surveillance de la police chargée de garantir le public des talens des escrocs (on rit). Les journaux eux-mêmes sont un abus : ce ne furent pas les journaux qui renversèrent le regne horriblement célèbre de la terreur ; c'est encore une erreur de croire que ce furent les journaux qui sauvèrent la liberté au 18 fructidor ; cette journée, au contraire, fut nécessaire par les journaux : ils sont incapables de faire le bien (on rit). Darracq termine en demandant qu'il soit fait un message au directoire pour avoir des renseignements sur la situation de l'esprit public.

Renard (de l'Orne) s'attache principalement à discuter les divers articles du projet de la commission, auxquels il propose quelques amendemens : il demande entre autres choses qu'une calomnie contre un ministre étranger soit regardée comme un délit public, et poursuivie d'office par les commissaires du directoire près les tribunaux.

Doutrepont parle sur le projet. Après avoir cherché à prouver, en réponse à Creuzé-Latouche, que la liberté de la presse n'existeroit pas si elle n'existoit que pour les ouvrages philosophiques, il demande, 1°. qu'on recueille dans un seul et même projet tout ce qui concerne la liberté de la presse & la répression de la calomnie ; 2°. qu'on mit quelques dispositions trop sévères de la loi du 28 germinal an 5 ; 3°. qu'on ne pose jamais la question intentionnelle, lorsqu'il s'agira d'un délit produit par la liberté de la presse ; 4°. que les abus de la presse soient dénoncés au conseil des cinq cents par le directoire ; 5°. que les scellés ne puissent être apposés sur les presses d'un écrivain, que lorsqu'il aura été reconnu par un acte du corps législatif qu'il y a abus de la presse dans un écrit.

Jacqueminot déclare qu'il est de l'avis de ceux qui établissent une grande différence entre la liberté de la presse et l'indépendance des journaux. Cette indépendance peut, si

elle ne fait pas de bien, au moins ne porter aucun préjudice à un gouvernement que l'antiquité et la bonté de son administration ont assis sur des bases inébranlables ; mais dans les premiers momens de l'enfance d'un gouvernement, dans un moment où il est entouré de partis, de factions dans l'intérieur, & d'ennemis acharnés au-dehors, vouloir donner à la presse une liberté illimitée, c'est vouloir ranimer des haines à peine éteintes ; c'est ouvrir le champ aux déclamateurs, aux ennemis de l'autorité légitime ; c'est vouloir ouvrir le précipice qui doit englotir l'état social.

L'orateur ne blâme pas les principes & les idées émises à cette tribune en faveur de la liberté de la presse ; il rend hommage au rapport de Barlier qu'il croit plein de justice, d'équité et de franchise ; mais telle mesure, bonne dans un moment, est très-dangereuse dans un autre. Les loix de la politique dépendent principalement des circonstances, & la liberté de la presse qui seroit peut-être le plus grand bien à l'état, si les choses en étoient autrement, ne fera aujourd'hui qu'agrandir les plaies de l'état, & le réduira peut-être au tombeau.

Jacqueminot prédit alors tous les déchiremens qui vont avoir lieu, toutes les manœuvres que va employer l'étranger, et sur-tout l'Angleterre ; il peint Malmesbury apprêtant déjà l'or qu'il va répandre pour corrompre l'esprit public, pour injurier le gouvernement et calomnier le corps législatif qui sera la première victime de la liberté de la presse.

Le conseil ordonne l'impression de tous ces discours, et ajourne la suite de la discussion.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé une résolution du 17 prairial, interprétative du paragraphe 3 de l'article 1^{er} de la loi du 19 floréal an 6, concernant l'action en rescision contre les ventes d'immeubles pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Bourse du 24 prairial.

Amsterdam.....	62 $\frac{1}{2}$, 63 $\frac{1}{2}$	Rente provis.....	5 f.	
Idem cour.....	57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{3}{8}$	Tiers cons.....	9 f. 75 c., 10 f.	
Hambourg.....	194, 190 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$	Bons $\frac{3}{4}$	91 c.	
Madrid.....	Bons $\frac{1}{2}$	
Mad. effect.....	15 f., 14 f. 62 c.	Bons $\frac{1}{4}$	
Cadix.....	Bons d'arrérage.....	78 f. 75 c., 77 f. 88 c., 78 f.	
Cadix effect.....	15 f., 14 f. 62 c.	Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.....	
Gênes.....	99 à 98 $\frac{3}{4}$, 97	Or fin.....	106 f. 75 c.	
Livourne.....	107, 106	Ling. d'arg.....	50 f. 75 c.	
Bâle.....	2 $\frac{1}{2}$ bèn., pair	Portugaise.....	97 f. 63 s.	
Lausanne.....	$\frac{1}{2}$ bèn.	Piastre.....	5 f. 43 c.	
Milan.....	Quadruple.....	82 f.	
Geneve.....	Ducat d'Hol.....	11 f. 75 c.	
Lyon.....	pair 25 j.	Guinée.....	26 f. 25 c.	
Marseille.....	pair 35 j.	Souverain.....	35 f. 13 c.	
Bordeaux.....	pair 25 j.	Esprit $\frac{3}{4}$, 350 à 360 f. — Eau-de-vie de Montpellier, 22 deg., 280 fr. — Rochelle 22 d. — Cognac 22 d. 325 f. — Huile d'olive, 1 fr. 25 c. — Café Martinique, 3 fr. 30 cent. — Café Saint-Domingue, 3 f. à 3 f. 5 c. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 40 à 45 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 c. — Savon de Marseille, 1 fr. — Coton du Levant, 2 fr. 60 à 80 cent. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.
Montpellier.....	pair 20 j.	

A. FRANÇOIS.